L’ÉCRIN FÉLIN

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

Pension féline · 6 rue Cécile Vogt Mugnier, 74000 Annecy

Article 1 – Objet et champ d’application

Les présentes conditions générales de vente (CGV) régissent les prestations de pension féline proposées par L’Écrin Félin, situé au 6 rue Cécile Vogt Mugnier, 74000 Annecy. Elles s’appliquent aux séjours réservés auprès de la pension. Le règlement sanitaire et les informations communiquées lors de la réservation complètent les présentes CGV.

Article 2 – Formules, tarifs et prestations

L’Écrin Félin propose des hébergements individuels, semi-collectifs et familiaux, selon les disponibilités et les conditions d’admission. Les tarifs applicables, exprimés en euros toutes taxes comprises, sont ceux communiqués au client avant confirmation de sa réservation. Les prestations complémentaires éventuelles sont facturées selon le tarif annoncé et accepté.

Article 3 – Séjour découverte

Pour une première admission en formule semi-collective, un séjour découverte de deux jours, au tarif de 40 €, est prévu selon les modalités communiquées par la pension. Il permet d’observer l’adaptation du chat à l’environnement collectif. L’admission ultérieure en semi-collectivité reste soumise à l’évaluation de son comportement et au respect du règlement sanitaire.

Article 4 – Conditions d’admission

L’admission est subordonnée au respect du règlement sanitaire de L’Écrin Félin, notamment en matière d’identification, de vaccinations, de traitements antiparasitaires et d’état de santé. Le propriétaire doit transmettre des informations exactes concernant son animal et signaler tout traitement, antécédent ou comportement particulier. La pension peut refuser une admission lorsque les conditions sanitaires ou de sécurité ne sont pas réunies.

Article 5 – Réservation et arrhes

Toute demande de réservation est soumise à confirmation de disponibilité par L’Écrin Félin. La réservation est confirmée selon les modalités indiquées au client, notamment après acceptation du contrat et versement d’arrhes représentant 30 % du montant du séjour. Ces arrhes sont imputées sur le prix total du séjour.

Article 6 – Paiement

Le solde du séjour est à régler avant l’entrée de l’animal, conformément aux échéances indiquées lors de la réservation. Les règlements peuvent être effectués par carte bancaire, virement bancaire ou espèces. Toute prestation supplémentaire acceptée et toute journée additionnelle sont facturées en complément.

Article 7 – Annulation, séjour écourté et prolongation

En cas d’annulation à l’initiative du client, les arrhes de 30 % restent acquises à L’Écrin Félin, quelle que soit la date de l’annulation, sous réserve des droits impératifs éventuellement applicables au consommateur. En cas de départ anticipé à la demande du propriétaire, le montant total du séjour initialement réservé reste dû, sauf disposition légale contraire. Toute prolongation est soumise aux disponibilités et donne lieu à une facturation complémentaire.

En cas d’annulation à l’initiative de L’Écrin Félin, les sommes versées sont restituées, sans préjudice des indemnités légalement dues, notamment des règles applicables aux arrhes. Les droits légaux de rétractation éventuellement applicables aux réservations à distance demeurent réservés.

Article 8 – Arrivée, départ et animal non récupéré

Les arrivées et départs s'effectuent sur rendez-vous. Toute journée commencée est due. Si l'animal n'est pas récupéré à la date convenue, les journées supplémentaires sont facturées au tarif en vigueur. Si le propriétaire demeure injoignable malgré les relances et une mise en demeure restée sans réponse, L'Écrin Félin pourra engager les démarches légales nécessaires pour faire constater un éventuel abandon et organiser la prise en charge de l'animal conformément à la réglementation. Les frais supplémentaires légalement récupérables restent à la charge du propriétaire.

Article 9 – Santé, soins et responsabilité

L'Écrin Félin met en œuvre les mesures nécessaires à la sécurité, au bien-être et à la surveillance des animaux confiés, conformément à son règlement sanitaire. Certaines maladies ou complications peuvent apparaître pendant ou après le séjour sans être nécessairement imputables à la pension. Aucune responsabilité ne pourra être imputée à L'Écrin Félin en cas de maladie, d'accident, de complication médicale ou de décès dès lors que l'événement ne résulte pas d'une faute ou d'un manquement imputable à la pension. La responsabilité de L'Écrin Félin demeure engagée dans les cas prévus par la loi.

En cas de problème de santé ou d'urgence, la pension peut faire intervenir un vétérinaire tout en informant le propriétaire. Les frais vétérinaires sont à la charge du propriétaire, sauf lorsque la loi impose leur prise en charge par la pension.

Article 10 – Surveillance, images et données

La pension dispose de dispositifs de surveillance et peut proposer un accès webcam selon la formule choisie. Les conditions d'accès et les règles relatives à l'image des animaux sont précisées dans le règlement sanitaire. Les données personnelles recueillies pour la gestion des réservations et des séjours sont traitées conformément à la réglementation applicable ; le propriétaire peut exercer ses droits auprès de L'Écrin Félin.

Article 11 – Réclamations et médiation

Toute réclamation peut être adressée à L'Écrin Félin à son adresse professionnelle. En cas de différend non résolu directement avec la pension, le consommateur peut recourir gratuitement à un médiateur de la consommation compétent, dont les coordonnées doivent lui être communiquées conformément à la réglementation. À compléter avec les coordonnées du médiateur effectivement désigné par L'Écrin Félin avant publication.

Article 12 – Acceptation des conditions

Le propriétaire reconnaît avoir pu prendre connaissance des présentes CGV et du règlement sanitaire avant la confirmation de sa réservation. Leur acceptation est formalisée lors de la réservation et de la signature électronique du contrat via le logiciel Kookie. La version des documents acceptée au moment de la réservation fait foi, sous réserve des dispositions légales applicables.